



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACIDE BORIQUE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ACIDE BORIQUE
Synonymes; marques commerciales	OPTIBO, ORTHOBORIC ACID, BORACIC ACID, SP, OPTIBOR EP GRAN, OPTIBOR HP, OPTIBOR TG, OPTIBOR TG GRAN, NF, SQ, BORIC ACID ETS, OPTIBOR TP EXTRA FINE, OPTIBOR EP, OPTIBOR TP PDR
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486683-25-XXXX
Numéro CAS	10043-35-3
Numéro index UE	005-007-00-2
Numéro CE	233-139-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	agent de liaison Chimique Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire Agent complexant Inhibiteur de corrosion. Scale Inhibition Fertilisante propagateur de la flamme Intermédiaire pour l'industrie chimique Réactif de laboratoire. Lubrifiant. agent oxydant Agents photosensibles et autres produits photochimiques Réactif de laboratoire pour le contrôle du pH agents de placage et agents de traitement de surface des métaux Régulateur de processus Process des additifs Stabilizer Concentrate Surface active agents Modificateurs de viscosité Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
Utilisations déconseillées	Consommateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150
Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
-----------------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



ACIDE BORIQUE

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Repr. 1B - H360FD
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	233-139-2
-----------	-----------

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Mentions de mise en garde	P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	BORIC ACID
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119486683-25-XXXX
Numéro index UE	005-007-00-2
Numéro CAS	10043-35-3
Numéro CE	233-139-2
Indications sur les composants	Estimation de la toxicité aiguë (orale) : > 2000 - < 5000 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : > 2000 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) : > 2 mg/l 4 heures



ACIDE BORIQUE

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Ingestion	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Nausées, vomissements. Diarrhée. Les effets peuvent être retardés. Irritation cutanée. Rougeurs. Assèchement et/ou gerçures.
Contact cutané	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Nausées, vomissements. Diarrhée. Les effets peuvent être retardés. Irritation cutanée. Rougeurs. Assèchement et/ou gerçures.
Contact oculaire	Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun connu.
Produits de combustion dangereux	Chauffer peut générer les produits suivants: Boric acid (HBO ₂), Boric acid (B ₂ O ₃)

5.3. Conseils aux pompiers



ACIDE BORIQUE

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Evacuer la zone.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Approcher le déversement contre le vent. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eviter ou réduire toute possibilité de contamination environnementale. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eviter la formation et la dispersion de poussières. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



ACIDE BORIQUE

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

Stocker à l'écart des produits suivants: Réducteurs forts. Hydrures inorganiques. Métaux alcalins.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 8.28 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 392 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 0.98 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.98 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.15 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 196 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- eau douce; 2.9 mg B/L
 - eau de mer; 2.9 mg B/L
 - rejet intermittent, Eau; 13.7 mg B/L
 - Sol; 5.7 mg B/kg
 - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg B/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.



ACIDE BORIQUE

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide Solide cristallin.
Couleur	Blanc.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 6.1 (0.1% aq) pH (solution diluée): 5.1 (1.0% aq) pH (solution diluée): 3.7 (4.7% aq)
Point de fusion	> 1000°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas combustible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.49 @ 22°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. 49.2 g/l eau @ 20°C
Coefficient de partage	log Pow: -1.09
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.



ACIDE BORIQUE

Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
---------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Chauffer peut générer les produits suivants: Eau Boric acid (meta HBO2), Boric acid (B2O3)
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Peut être corrosif pour les métaux. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Hydrures inorganiques. Métaux alcalins. En cas de contact avec certains métaux, peut dégager de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Protéger de l'humidité.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Eviter le contact avec les matières suivantes: Réducteurs forts. Hydrures inorganiques. Métaux alcalins.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Chauffer peut générer les produits suivants: Boric acid (meta HBO2), boric oxide (B2O3)
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Indications (DL ₅₀ orale)	DL ₅₀ 2000 - 5000 mg/kg, Orale, Rat
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Indications (DL ₅₀ cutanée)	DL ₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL ₅₀ inhalation)	CL ₅₀ > 2 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant. Lapin
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant. Complètement réversible en 7 jours. Lapin



ACIDE BORIQUE

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Cobaye: Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Négatif., Dose: 446 - 1150 mg/kg p.c. /jour, Orale, Souris

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Peut nuire à la fertilité. Fertilité, Etude multi-générations - NOAEL 17.5 mg B/kg , Orale, Rat, Mâle

Toxicité pour la reproduction - développement Peut nuire au fœtus. Toxicité pour le développement: - NOAEL: 9.6 mg B/kg , Orale, Rat
Toxicité maternelle: - NOAEL: 13.3 mg B/kg , Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Chronic, NOAEL (2yr) 17.5 mg B/kg/day , Orale, Rat, Organes génitaux masculins

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicocinétique

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation

Pas de danger significatif à température ambiante. Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Nausées, vomissements. Diarrhée. Les effets peuvent être retardés. Irritation cutanée. Rougeurs. Assèchement et/ou gerçures.

Contact cutané

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Nausées, vomissements. Diarrhée. Les effets peuvent être retardés. Irritation cutanée. Rougeurs. Assèchement et/ou gerçures.

Contact oculaire

Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques



ACIDE BORIQUE

Écotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

Acute, CL₅₀, : 79.7 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Données de références croisées.
Bore.
Chronic, NOEC, : 6.4 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Données de références croisées.
Bore.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

NOEC, : 14.2 mg/l, Daphnia magna
Données de références croisées.
Bore.
CL₅₀, : 91 mg/l,
Ceriodaphnia dubia
Données de références croisées.
Bore.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Acute, CE₅₀, : 52.4 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Données de références croisées.
Bore.
Chronic, NOEC, : 17.5 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Données de références croisées.
Bore.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non applicable. La substance est inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: -1.09

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable. La substance est inorganique.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.



ACIDE BORIQUE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
 RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 30

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.



ACIDE BORIQUE

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Présent.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations



ACIDE BORIQUE

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Repr. 1B - H360FD: Jugement d'expert.



ACIDE BORIQUE

**Mentions de danger dans
leur intégralité**

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.